

Bac 2006 & bilan de l'année écoulée/perspectives

sommaire

fiche 1	Résultats du bac	p 2 à 3
fiche 2	Résultats du Diplôme National de Brevet.....	p 4
fiche 3	Prix de l'Education 2006 à Guillaume Sabin.....	p 5
fiche 4	Concours Général 2006 : le palmarès académique complet	p 6
fiche 5	Egalité des chances : bilan et perspectives académiques.....	p 7 à 10
	A- Les bourses au mérite.....	p 7
	B- La relance de l'éducation prioritaire.....	p 8
	C- Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).....	p 9
	D- L'appel à projets pour promouvoir l'égalité des chances à l'université.....	p 10
fiche 6	Remplacement des professeurs absents pour une courte durée.....	p 11
fiche 7	Orientation et insertion professionnelle	p 12
	A- Orientation, lutte contre le sur-redoublement : quelques chiffres	
	B- La charte des stages étudiants en entreprise	

Annexes

- Lettre flash '100 000 étudiants pour 100 000 élèves'
- Le réseau Ambition réussite de St-Malo (note de l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine)
- Lettre flash "la charte des stages étudiants en entreprise"

Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 1 Résultats du bac [séries générales et technologiques]

Le taux de réussite au **baccalauréat général** est de **90,8 %** (89,3 % en 2005); celui du **baccalauréat technologique** est de **85,3 %** (83,8 % en 2005) (hors séries agricoles).

Le taux de réussite au **baccalauréat professionnel**, **84,3 %**, est du même ordre que celui de la session 2005 (84,9 %).

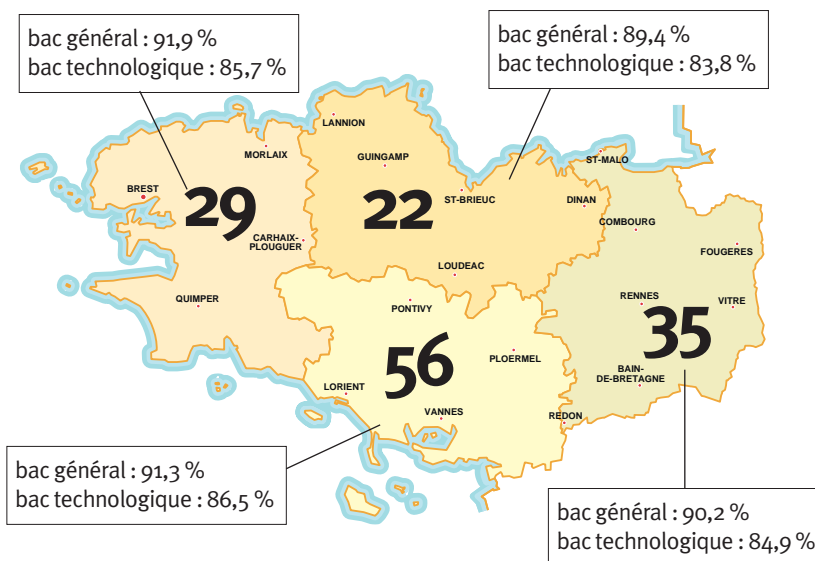
Bac général

	Admis	Mention AB	Mention B	Mention TB	Taux réussite
ES	2991	1137	328	75	88,1%
L	1616	627	245	76	90,4%
S	3498	2480	1221	419	92,5%
Total	8105	4244	1794	570	90,8%

Bac technologique

	Admis	Mention AB	Mention B	Mention TB	Taux réussite
HOT	50	15	3	0	87,2%
SMS	826	283	36	4	86,5%
STI	1183	529	166	21	82,1%
STL	188	69	16	2	84,6%
STT	3122	1029	153	10	86,4%
F11	4	3	3	0	83,3%
Total	5373	1928	377	37	85,3%

Taux de réussite par département provisoires au 11 juillet 2006



Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 1 Résultats provisoires du bac professionnel (mise à jour au 11 juillet 2006)¹

Le taux de réussite global est du même ordre que celui de la session 2005 (84,3 % contre 84,9 %). Les résultats sont comparables dans le domaine de la production (85,1 % contre 85,6 %) ainsi que dans celui des services (83,7 % contre 84,3 %). Les filles obtiennent des résultats supérieurs à ceux des garçons, tant dans le domaine de la production que dans celui des services.

libellé spécialité	code série	filles			garçons			filles + garçons		
		admis	présents	tx admission	admis	présents	tx admission	admis	présents	tx réussite
● Domaine de la production										
étude et définition produits industriels	20002	1	1	100,0%	52	57	91,2%	53	58	91,4%
pilotage systèmes produc. automatisés	20101	5	9	55,6%	85	97	87,6%	90	106	84,9%
bio-industries de transformation	22103	3	9	33,3%	8	9	88,9%	11	18	61,1%
plasturgie	22502	2	2	100,0%	25	26	96,2%	27	28	96,4%
énergétique option b	22701	0			41	52	78,8%	41	52	78,8%
énergétique option a	22702	1	1	100,0%	50	56	89,3%	51	57	89,5%
bâtiment : étude prix, org-gestion travaux	23001	13	14	92,9%	56	70	80,0%	69	84	82,1%
bâtiment : métal, alu, verre, synthétique	23301	0			16	17	94,1%	16	17	94,1%
aménagement-finition	23302	3	4	75,0%	11	14	78,6%	14	18	77,8%
bois construction et aménag. bâtiment	23402	3	3	100,0%	126	138	91,3%	129	141	91,5%
métiers mode & indust. connexes-product	24003	36	36	100,0%	1	1	100,0%	37	37	100,0%
artis. & métiers artis : vêtem acces. mode	24201	62	64	96,9%	2	2	100,0%	64	66	97,0%
msma : option syst. méca. automatisés	25001	3	6	50,0%	241	310	77,7%	244	316	77,2%
maint. app & équip. ménagers & collectivités	25002	1	1	100,0%	47	51	92,2%	48	52	92,3%
productique mécanique : décolletage	25005	0			3	6	50,0%	3	6	50,0%
technicien d'usinage	25106	2	2	100,0%	99	131	75,6%	101	133	75,9%
technicien outilleur	25107	1	1	100,0%	15	15	100,0%	16	16	100,0%
maint. véhic. auto : voitures particulières	25207	0			264	293	90,1%	264	293	90,1%
maint. véhic. auto : véhicules industriels	25208	0			45	55	81,8%	45	55	81,8%
maint. véhic. auto : bateaux plaisance	25209	1	1	100,0%	28	31	90,3%	29	32	90,6%
maint. véhic. auto : motocycles	25210	1	1	100,0%	26	27	96,3%	27	28	96,4%
carrosserie option construction	25403	0			4	6	66,7%	4	6	66,7%
carrosserie option réparation	25404	0			30	43	69,8%	30	43	69,8%
réalisation ouvrages chaudron. struct. métal.	25405	0			63	72	87,5%	63	72	87,5%
micro-info & réseaux : instal & maintenance	25505	4	5	80,0%	144	153	94,1%	148	158	93,7%
électrotechnique énergie équip.co	25506	5	6	83,3%	390	478	81,6%	395	484	81,6%
production imprimée	32204	5	5	100,0%	16	16	100,0%	21	21	100,0%
production graphique	32205	12	13	92,3%	7	10	70,0%	19	23	82,6%
total		164	184	89,1%	1895	2236	84,7%	2059	2420	85,1%
● Domaine des services										
exploitation des transports	31103	9	17	52,9%	34	47	72,3%	43	64	67,2%
logistique	31104	28	33	84,8%	97	116	83,6%	125	149	83,9%
commerce	31202	473	555	85,2%	249	321	77,6%	722	876	82,4%
vente	31206	103	124	83,1%	121	147	82,3%	224	271	82,7%
comptabilité	31402	210	256	82,0%	74	93	79,6%	284	349	81,4%
secrétariat	32402	416	467	89,1%	19	22	86,4%	435	489	89,0%
services (accueil assistance conseil)	33001	83	88	94,3%	5	6	83,3%	88	94	93,6%
restauration	33402	108	130	83,1%	168	204	82,4%	276	334	82,6%
total		1430	1670	85,6%	767	956	80,2%	2197	2626	83,7%
total		1594	1854	86,0%	2662	3192	83,4%	4256	5046	84,3%

¹- Résultats provisoires partiels. Les candidats de l'académie de Rennes ayant passé les épreuves dans une autre académie ne sont pas pris en compte. De même, sont exclus des résultats, les candidats d'une autre académie ayant passé les épreuves dans l'académie de Rennes.

Bac 2006 & bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 2 Résultats du Diplôme National de Brevet

Le taux de réussite global du DNB dans l'académie est de 86,3 % en juin 2006 (contre 84,4 % en juin 2005)

	Mention TB		Mention B		Total Admis		Présents
22	366	5,40%	993	14,65%	5671	83,67%	6778
29	608	5,41%	1814	16,15%	9789	87,15%	11232
35	689	5,54%	2062	16,58%	10764	86,58%	12433
56	466	5,47%	1356	15,91%	7409	86,95%	8521
académie	2129	5,46%	6225	15,98%	33633	86,32%	38964

Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 3

Prix de l'Éducation 2006 à Guillaume Sabin

mini CV

Guillaume SABIN, né le 10 septembre 1983 à LAVAL (53)

Classe fréquentée : Terminale BEP Comptabilité au Centre Médical et Pédagogique de Rennes-Beaulieu (Annexe du Lycée Chateaubriand de Rennes)

Scolarité en 2005-2006 : suivi scolaire individualisé niveau lycée au centre médical et pédagogique

VIE SPORTIVE dans l'établissement :

En plus des cours d'EPS, avec son professeur d'EPS, Guillaume organise des manifestations de découverte et d'initiation au handisport (basket, sarbacane, ping-pong). Il a invité les élèves du lycée Chateaubriand à venir découvrir ces activités sportives.

hors de l'établissement :

- licencié dans plusieurs fédérations françaises. Il a participé aux championnats de France 2005 de tennis handisport. Classement 4/8
- il participe à des compétitions nationales de handbike
- il prépare le brevet d'initiation au tennis en août 2006

VIE SOCIALE dans le cadre scolaire :

- délégué des élèves au centre médical
- il est élu au CA du lycée Chateaubriand et à la commission permanente
- il est intervenu dans le collège Bréquigny (à Rennes) afin de sensibiliser les jeunes sur l'image que véhicule le handicap

dans le cadre extra-scolaire :

- il est titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours
- il fait l'animation sportive au centre de loisirs d'Orgères et bientôt à celui de Chartres de Bretagne
- il recherche des financements pour ses activités sportives de compétition.

Guillaume SABIN est scolarisé depuis maintenant 3 ans au centre médical et pédagogique de Rennes-Beaulieu. Son courage, qui s'exprime au travers de ses qualités humaines et sportives, est aujourd'hui récompensé.

Souffrant d'un handicap récent, il remettait sa vie en question. Au cours des mois, avec beaucoup de ténacité, il a peu à peu "sorti la tête de l'eau".

A partir d'évaluations tant sportives que scolaires, il a mesuré le chemin à parcourir, les efforts à faire pour construire une nouvelle vie. Il a mis en place un projet professionnel diplômant, il pratique le sport à un niveau de plus en plus élevé, il participe à la vie de l'établissement en tant que délégué au conseil d'administration. Il fait figure de modèle pour ses camarades souffrant ou non d'un handicap.

Ce prix va lui permettre d'aller à la rencontre d'autres jeunes d'autres pays, d'échanger, d'apprendre, de se rapprocher encore davantage d'une vie "ordinaire" à la fois semblable et différente de ses camarades.

Mardi 11 juillet 2006, Serge Guinchard, recteur de l'académie de Rennes, lui remet le prix de l'éducation 2006, qui récompense un candidat s'illustrant aussi bien dans sa vie scolaire que dans sa vie sportive et sociale.

Entourée de sa famille, de ses amis et de ses professeurs, Guillaume Sabin reçoit une médaille et un chèque de 1 000 euros pour effectuer un voyage.

Pourquoi le "Prix de l'éducation" ?

Le prix académique de l'éducation a été créé en 1975 à l'initiative de l'Académie des Sports, sous le patronage du ministre de l'Éducation nationale.

Il est ouvert :

- aux élèves des lycées d'enseignement général et technologique des classes de première ;
- aux élèves des lycées d'enseignement professionnel, des classes de première année de baccalauréat professionnel, des classes de deuxième année de brevet d'études professionnelles (BEP) et de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- aux étudiants de BTS.

Le candidat -fille ou garçon- proposé par le chef d'établissement doit posséder un ensemble de qualités dans les trois domaines suivants : vie sportive, vie scolaire, vie sociale, démontrant des capacités à s'engager à tous les niveaux aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'établissement. Dans chaque académie, une lycéenne ou un lycéen est récompensé(e) pour sa valeur scolaire et sportive, son esprit d'initiative, son sens de l'équipe, son rayonnement, son équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines.

Ce prix valorise la diversité des talents et des réussites et permet d'affirmer que la recherche d'un équilibre de la personne est un objectif essentiel de l'Éducation nationale.

Depuis 1987, un Prix national couronne une lycéenne ou un lycéen choisi parmi les lauréats académiques.

A partir de 2003, le Prix national est attribué à un lauréat -fille ou garçon- de l'enseignement général et technologique et aussi à un lauréat -fille ou garçon- de l'enseignement professionnel.

Désormais, un lauréat se trouve donc récompensé pour chacune des deux filières d'enseignement afin de mieux répondre à la réalité actuelle du ministère de l'Éducation nationale qui fait de la voie professionnelle une authentique voie de réussite.

fiche 4 Concours Général 2006 : le palmarès académique complet

14 lycéens de l'académie sont distingués. 5 accessits et 3 mentions s'ajoutent aux 3 premiers prix et aux 3 deuxièmes prix décernés à Paris.

11510 candidats pour le concours général des lycées et 2108 pour le concours général des métiers se sont présentés à la session 2006.

Après la cérémonie nationale de remise des prix du 259^e concours général, le jeudi 6 juillet, Serge Guinchard, recteur de l'académie de Rennes, récompense ce mardi 11 juillet, les 14 lauréats issus des quatre départements bretons.

Lauréats

1er prix Arts plastiques - Gabriel BULIK du Lycée général et technologique Benjamin Franklin à Auray première L
Professeur : Madame ORDUREAU

1er prix Dissertation philosophique série L - Pierre-Yves MODICOM du Lycée général et technologique Victor Hugo à Hennebont terminale L
Professeur : Monsieur MOURRET

1er prix Génie énergétique - Olivier CUENIN du Lycée polyvalent - Lycée des métiers Saint-Joseph à Lorient terminale STI
Professeur : Monsieur LE BAIL LAURENT

2ème prix Bois-construction et aménagement du bâtiment - François LE CLECH du Centre de formation d'apprentis A.F.P. B.T.P. du Morbihan à Vannes Term pro
Professeur : Monsieur BODIC

2ème prix Russe - Pauline PANASSENKO du Centre national d'enseignement à distance à Rennes terminale L
Professeure : Madame NATROCHVILI

2ème prix Travaux publics - Michael JULIO du Lycée professionnel Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc Term pro
Professeure : Madame RALU ODILE

Accessits

1er accessit Bois-construction et aménagement du bâtiment - Matthieu GIRAUDET du Centre de formation d'apprentis A.F.P. B.T.P. du Morbihan à Vannes Term pro
Professeur : Monsieur BODIC

3ème accessit Espagnol - Marine POIRIER du Lycée général et technologique René Descartes à Rennes terminale L
Professeur : Monsieur GOMEZ

3ème accessit Géographie - Nessim ABABOU du Lycée polyvalent La Mennais - Saint-Armel à Ploërmel première S
Professeure : Madame DAVID-MENIER CORINNE

4ème accessit Allemand - Solveig MONVOISIN du Lycée François-René de Chateaubriand à Rennes terminale L
Professeure : Madame HAGEMANN

4ème accessit Génie électronique - Alexandre GUYOT du Lycée polyvalent - Section enseignement professionnel Saint-Joseph à Vannes terminale STI
Professeur : Monsieur LE GAC

Mentions

mention Dissertation philosophique série L - Anne DUBREUIL du Lycée général et technologique Émile Zola à Rennes terminale L
Professeure : Madame LE GUEN MARYSE

mention Sciences médico-sociales - Sarah NINEVEN du Lycée général et technologique Dupuy de Lome à Lorient terminale SMS
Professeure : Madame BESSAGUET-BRELAZ-GUEGAN

mention Travaux publics - Benjamin JAFFRE du Lycée professionnel Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc Term pro
Professeure : Madame RALU ODILE

Le concours général

Le concours général a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel et des centres de formation d'apprentis, dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que l'examen du baccalauréat.

Il s'adresse aux élèves des classes de première et des classes de terminale des lycées d'enseignement publics et privés sous contrat. Les candidatures des élèves sont proposées par leurs professeurs au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Les épreuves ont lieu au cours du deuxième trimestre. 53 matières sont proposées aux candidats.

Le concours général des lycées comporte 35 disciplines différentes. Le concours général des métiers concerne 18 spécialités de baccalauréats professionnels.

Le chinois est inscrit dans les épreuves à partir de l'an prochain (session 2007)

fiche 5 Egalité des chances : bilan et perspectives académiques

A- Les bourses au mérite

Objectifs

Afin de promouvoir une véritable égalité des chances, les élèves boursiers méritants qui sortent du collège reçoivent un complément de bourse pour les aider à poursuivre leur scolarité au lycée dans les meilleures conditions : ce sont les bourses au mérite, décernées aux **élèves boursiers des classes de troisième qui obtiennent la mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet**, ou qui se sont distingués dans leurs efforts pour réussir au collège.

Prévues à l'article 32 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, les bourses au mérite ont fait l'objet d'un décret fixant leurs modalités d'attribution et d'un arrêté augmentant à 800 euros leur montant annuel (décret et arrêté du 22 juin 2006).

- Elles sont attribuées de plein droit aux élèves boursiers qui obtiennent une mention "bien" ou "très bien" au brevet.
- Les élèves boursiers qui, sans obtenir de mention au brevet, se distinguent par leurs efforts dans le travail au cours de la classe de troisième, pourront se voir attribuer la même bourse au mérite, sur proposition faite par le principal du collège à l'inspecteur d'académie qui statue après avis d'une commission départementale. Ce dispositif est notamment destiné à la promotion des élèves scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Prochaines étapes

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dès la session 2006 du brevet qui vient de se dérouler (résultats fiche 2).

Au niveau national, elles permettent à 100 000 élèves de bénéficier d'une bourse au mérite dès l'année scolaire 2006-2007.

Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 5 Egalité des chances : bilan et perspectives académiques

B- La relance de l'éducation prioritaire

L'année scolaire 2006-2007 sera en premier lieu consacrée à l'accompagnement et à l'évaluation des réseaux "ambition réussite".

Grâce à la présence des **enseignants supplémentaires**, des **assistants pédagogiques** et à l'opération "**100 000 étudiants pour 100 000 élèves**" (voir lettre flash en annexe) de nouvelles modalités de prises en charge des élèves pourront être développées : PPRE (voir fiche 5 C), études accompagnées encadrées, école ouverte, notamment. Des outils, tel le livret de compétences (destiné à suivre les progrès de chaque élève dans l'acquisition du socle commun), seront mis en place. **L'objectif** est de mobiliser toutes les formes d'aide individualisée pour **supprimer tout redoublement**.

Les deux collèges ambition réussite de l'académie (Surcouf à St Malo et Le Coutaller à Lorient) ont clairement intégré cette dimension dans leur projet. A St Malo, un parrainage va être mis en place avec l'IUT et le lycée J. Cartier, de façon à permettre des échanges avec le collège (descriptif du projet ambition réussite de St-Malo en annexe).

L'exemple du collège Le Coutaller à Lorient, dans le cadre du dispositif "100 000 étudiants pour 100 000 élèves"

au collège :

Public concerné : environ 20 élèves motivés, méritants et selon critères socio-économiques, qui entrent en 3^e à la rentrée 2006

- Objectifs

leur donner envie de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur
leur apporter soutien scolaire, méthode de travail, approfondissement

- Actions

Avec des étudiants coordonnateurs des actions :

- Périodes de découverte en milieu professionnel dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité d'un thésard de 1^{ère} année en sciences (Robotique, énergie, matériaux, biologie marine, sciences humaines)
- Participation aux visites des Grandes Ecoles avec les lycéens de Dupuy de Lôme.
- Participation aux projets culturels des étudiants de l'UBS : en dehors des temps scolaires
- Echanges au collège autour des parcours des étudiants.

...puis au lycée :

uniquement niveau seconde pour la rentrée : 15 élèves issus du collège Le Coutaller

- **Objectifs** renforcement de la motivation pour l'enseignement supérieur : ciblé sur la culture générale (ouverture aux arts à la musique, théâtre...), le français (rédaction expression) et la méthodologie.

- Actions

Avec des parrains étudiants coordonnateurs des actions :

- Participation aux visites des Grandes Ecoles avec les lycéens de Dupuy de Lôme.
- Périodes de découverte en milieu professionnel dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité d'un thésard de 1^{ère} année en sciences (Robotique, énergie, matériaux, biologie marine, sciences humaines)
- Soutien scolaire et approfondissement avec des enseignants

Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 5 Egalité des chances : bilan et perspectives académiques

C- Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

PPRE et projet académique

À l'échelon académique, les PPRE trouvent toute leur place dans la priorité individualisation du projet académique : ils supposent le développement de pratiques personnalisées et de l'évaluation. À cet égard, les efforts consentis depuis plusieurs années pour trouver d'autres réponses que le seul doublement pour traiter des difficultés constatées au sein de la scolarité obligatoire trouvent dans le PPRE un outil privilégié (la baisse très forte des taux de doublement constatée en juin 2005 a été, au demeurant, consolidée en juin 2006 : voir fiche 7).

La priorité retenue dans l'académie consiste à **faire du PPRE un dispositif de prévention du doublement** : articulation étroite avec les évaluations en élémentaire et en 6^e, passage dans la classe supérieure assorti d'un PPRE.

Les PPRE seront généralisés à la rentrée.

Echos de l'expérimentation 2005-2006 et des projets pour 2006-2007

Dans les **Côtes-d'Armor**, la circonscription de Guingamp-Sud a expérimenté très tôt un outil destiné à identifier les compétences d'un élève et à élaborer un programme précis d'aide. Cette expérience initie les PPRE de l'an prochain dans le département.

Pour le second degré, au collège Racine de Saint-Brieuc, les PPRE sont uniquement scolaires. Les moyens apportés par les communes concernées de Saint-Brieuc et Plédran constituent un soutien important et un dispositif de réussite éducative est mis en œuvre.

En classe de 6^e, l'établissement évalue les compétences dans toutes les classes de mathématiques et dans une classe de français. L'aide est individualisée pendant les cours. L'abandon des notes au profit de grilles de compétences a été expliqué aux familles et accepté de tous. L'expérience sera élargie en 2006-2007.

Dans le **Finistère**, pour assurer une liaison école / collège des rencontres ont été organisées autour des secteurs de collège.

Au collège Max Jacob de Quimper, les PPRE démarreront très rapidement, dès septembre 2006. Le travail se fait avec les écoles du secteur. Les conseils de classe de 6^e ont permis, par ailleurs, de préparer des documents pour le PPRE utilisés dès le début de la 5^e : ils s'adressent à des élèves qui passent dans la classe supérieure sans maîtriser toutes les compétences requises et qui bénéficieront de modules d'aide, réunissant des élèves de 6^e et de 5^e.

En **Ille-et-Vilaine**, le choix a été fait de conduire en 2005-2006 l'expérimentation la plus large possible : celle-ci a donc concerné 18 établissements publics et privés.

Sur le secteur de Dol-de-Bretagne, deux priorités ont été retenues :

- établir un lien étroit entre le premier degré et le second degré, de façon à parler le même langage.
- examiner de près ce qui se passe dans la classe et en dehors de celle-ci.

Au collège des Fontaines de La Guerche-de-Bretagne, le projet mis en place à la rentrée 2006 vise à faire évoluer les conditions d'apprentissage en termes d'attitudes.

Dans le **Morbihan**, l'expérimentation a été principalement conduite cette année autour du collège Guy-René Cadou de Malansac et a associé étroitement le premier degré et le second degré.

La liaison avec le primaire est bien en place. Une période d'observation de 4 semaines est aménagée à partir de la rentrée scolaire. Le travail porte sur l'estime de soi.

fiche 5 Égalité des chances : bilan et perspectives académiques

D- L'appel à projets pour promouvoir l'égalité des chances à l'université

Azouz Begag, Ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, et François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont reçu le mercredi 14 juin, le rapport du jury de sélection des projets présidé par Louis Schweitzer, Président de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), pour "Promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur."

104 propositions ont été présentées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets lancé par les deux ministres en septembre 2005. Le jury a sélectionné 54 projets qui seront mis en place dès la rentrée 2006. Ils apportent dans l'ensemble des réponses concrètes aux **trois axes** souhaités par François Goulard, au moment du lancement de l'appel à projets :

- une meilleure information des élèves par la mise en place de partenariats avec des établissements d'enseignement secondaire,
- un accompagnement plus efficace des étudiants qui en ont besoin,
- la participation du monde de l'entreprise à ces dispositifs.

Une enveloppe de **3,685 millions** d'euros est consacrée à la mise en œuvre de ces **54 projets** pour l'année 2006-2007. Les dotations seront versées aux établissements lauréats dans les tous prochains jours. Azouz Begag et François Goulard ont également chargé le jury de réaliser une évaluation des mesures développées par les établissements au printemps 2007.

Pour l'académie de Rennes, les établissements sélectionnés, auxquels une subvention est accordée sont les suivants :

Universités de Rennes 1 & de Rennes 2	39 000 euros
Université de Bretagne Occidentale	24 000 euros
Université de Bretagne Sud	100 000 euros
Total pour l'académie de Rennes	163 000 euros

Un exemple à travers les grandes lignes du projet Rennes 1-Rennes 2 :

- 3 lycées ciblés : J. Guehenno (Fougères), B. Argentré (Vitré), Chateaubriand (Combours)
- Objectifs : renforcer l'information des élèves, leur culture générale et scientifique, les échanges entre enseignants des lycées et du supérieur, améliorer l'insertion à l'université.
- Dispositifs envisagés : ateliers d'action culturelle à destination des élèves et ateliers d'échange entre enseignants-chercheurs des universités et enseignants des lycées. Renforcement de la participation des universités aux activités d'information organisées par ces lycées sur les études post-bac. Journée "information et culture" à l'université. Renforcement de l'accompagnement des étudiants lors de leur première année à l'université.

Bac 2006

& bilan de l'année écoulée/perspectives

fiche 6 Remplacement des professeurs absents pour courte durée

• Dans le **second degré**, le remplacement des professeurs absents est, de longue date, **très bien assuré dans l'académie de Rennes**. Les suppléances d'enseignants en congé pour 15 jours ou plus sont **assurées à plus de 98%**, ce qui représente le **taux maximal en France**. Ce résultat est atteint par une mobilisation importante des remplaçants titulaires qui sont parfois amenés à assurer des suppléances au-delà de leur zone géographique de rattachement.

S'agissant des absences prévisibles de courte durée, en application des directives ministérielles, le dispositif a été complété, d'une part en faisant appel aux titulaires remplaçants disponibles entre deux suppléances longues, d'autre part en attribuant à chaque établissement une enveloppe d'heures supplémentaires permettant de rémunérer les enseignants de l'établissement qui assurent quelques heures en remplacement de leurs collègues.

La plupart des établissements ont établi un protocole organisant les modalités de ce remplacement de courte durée.

En conséquence, les rares aléas constatés en matière de remplacement des absences d'enseignants tiennent, non pas à un manque de moyens ou de volontaires titulaires, mais au délai de recrutement d'enseignants contractuels ou vacataires dans le cas où aucun enseignant titulaire n'est disponible.

• Dans le **premier degré**, les **remplacements sont assurés en totalité par des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires**. Ils sont **couverts à plus de 93%** (90% au plan national), mais avec des situations contrastées entre les quatre départements : 86% dans le Morbihan où deux postes supplémentaires sont créés à la rentrée 2006, 92% en Finistère, 95% en Ille-et-Vilaine et 98% en Côtes-d'Armor.

L'académie consacre plus de **8% des emplois du premier degré** au remplacement des enseignants absents, pour un taux d'absentéisme de 6,8%.

fiche 7 Orientation et insertion professionnelle dans l'académie

A- Orientation et lutte contre le sur-redoublement : quelques chiffres

Voici quelques résultats significatifs de la politique académique menée depuis plusieurs années et sur plusieurs fronts. L'orientation s'améliore et les taux de doublement baissent régulièrement. A noter également que les bacheliers 2006 ont moins redoublé en 1^{ère} et en 2^{nde} que leurs aînés.

Collèges

- taux de doublement en 6^e : 5,3 %
(contre 5,7 % en juin 2005, soit - 0,4 pt)
- taux de doublement en 4^e : 5,5 % (taux provisoire)
(6,6 % en juin 2005)
- taux de doublement en 3^e : 4,1 %
(contre 4,4 % en juin 2005, soit - 0,3 pt)
- taux d'orientation en 2^{nde} générale et technologique : 62,6 %
(contre 65,1% en juin 2005, soit -2,5 pts)
- taux d'orientation en voie professionnelle : 33,3 %
(contre 30,5 % en juin 2005, soit + 2,8 pts)

Lycées

- taux de non-passage en 1^{ère} : 19,4 %
(contre 20 % en juin 2005, soit - 0,6 pt)
- taux d'orientation en 1^{ère} S : 29,4 %
(contre 29,9 % en juin 2005 soit - 0,5 pt)
- taux d'orientation en 1^{ère} STG : 13,8 %
(contre 13,3 % en juin 2005, soit + 0,5 pt)
- taux d'orientation en 1^{ère} STI : 6,5 %
(comme en juin 2005)

Source : SAIO - résultats provisoires au 11 juillet 2006

B- La charte des stages étudiants en entreprise

Elle sera prochainement rendue obligatoire par décret. Elle stipule entre autres la rémunération obligatoire des stagiaires au-delà de trois mois de stage. Elle souligne la nécessaire articulation stage/formation. La lettre flash jointe en annexe en donne le détail.